



Une séance ordinaire du Conseil municipal de Bolton-Est a eu lieu le 3^e jour du mois d'août de l'an **DEUX MILLE VINGT-SIX** à 19 h.

Sont présents :

Elaine Thivierge	Mairesse	
Stéphanie Bilodeau	Conseillère	siège no 1
Pierre Piché	Conseiller	siège no 2
Richard Guévin	Conseiller	siège no 3
Pierre Lemay	Conseiller	siège no 4
Anita Jobin	Conseillère	siège no 5
Daniel Martin	Conseiller	siège no 6

Les élus présents FORMANT QUORUM sous la présidence de la Mairesse, Mme Elaine Thivierge.

Assiste également à la séance, le Directeur général adjoint et greffier-trésorier adjoint, M. Jean- Philippe Primeau conformément aux dispositions du *Code municipal*.

La séance du conseil se déroule en visioconférence en direct avec une période de question ouverte aux citoyens.

Il y avait 30 citoyens dans l'assistance virtuelle et en personne.

1. Ouverture de la séance ordinaire

Mme Elaine Thivierge, Mairesse, déclare l'ouverture de la séance ordinaire à 19h00.

2026-08-5666 **IL EST PROPOSÉ PAR : PIERRE PICHE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE M. Jean-Philippe Primeau soit nommé à titre de Directeur général adjoint et greffier-trésorier adjoint pour la séance ordinaire.

2. Adoption de l'ordre du jour

2026-08-5667 **IL EST PROPOSÉ PAR : RICHARD GUÉVIN**

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

1. Ouverture de la séance ordinaire

2. Adoption de l'ordre du jour

3. Adoption du procès-verbal séance ordinaire du 6 juillet 2026
4. Sécurité publique
5. Loisirs – Culture – Communautaire
 - 5.1. **Comité culturel** – Mme la Mairesse donne le compte rendu
 - 5.2. **Comité développement communautaire** – Mme Anita Jobin donne le compte rendu
 - 5.3. **Renouvellement de l’entente quinquennale du chemin des Cantons (2027-2031)**
6. Environnement
 - 6.1. **CCE** – Mme Stéphanie Bilodeau donne le compte rendu
 - 6.2. **Autorisation pour émettre un appel d’offres sur invitation pour la vidange des fosses septiques (2027-2029)**
7. Urbanisme et développement
 - 7.1. Rapport de l’inspecteur en bâtiment
 - 7.2. **CCU** – M. Daniel Martin donne le compte rendu
 - 7.3. **Vente d’un lot municipal** – Lot 4 859 420
 - 7.4. **Demande de PIIA** - Lot 6 723 796
 - 7.5. **Demande de PIIA** - Lot 6 723 797
 - 7.6. **Demande de PIIA** - Lot 6 723 798
 - 7.7. **Demande de PIIA** - Lot 6 723 799
8. Infrastructure et voirie
 - 8.1. **Comité d’infrastructure et de voirie** – M. Pierre Lemay donne le compte rendu
9. Rapport financier
 - 9.1. **Comptes payés et à payer**
10. Administration
 - 10.1. Dépôt de la correspondance
 - 10.2. **Fin de période de probation** – Permanence responsable de la voirie
 - 10.3. **Nomination de la firme comptable** – Audits des états financiers 2026
 - 10.4. **Renouvellement assurance collective 2026**
11. Varia
12. Période de questions
13. Levée de la séance

ADOPTÉE

3. Adoption du procès-verbal séance ordinaire du 6 juillet 2026

**2026-08-5668 IL EST PROPOSÉ PAR : ANITA JOBIN
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juillet 2026 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

4. Sécurité publique

Monsieur Pierre Piché donne le compte rendu

5. Loisirs – Culture – Communautaire

5.1. Comité culturel – Mme la Mairesse donne le compte rendu

5.2. Comité développement communautaire – Mme Anita Jobin donne le compte rendu

5.3. Renouvellement de l’entente quinquennale du chemin des Cantons (2027-2031)

POINT RETIRÉ DE L’ORDRE DU JOUR

6. Environnement

6.1. CCE – Aucun compte rendu

6.2. Autorisation pour procéder à un appel d’offres sur invitation pour la vidange des fosses septiques (2027-2029)

POINT REPORTÉ AU PROCHAIN CONSEIL

7. Urbanisme et développement

7.1. Rapport de l’inspecteur en bâtiment

Le Greffier-trésorier adjoint, M. Jean-Philippe Primeau, dépose le rapport de l’inspecteur en bâtiment du mois courant.

7.2. CCU – Monsieur Daniel Martin donne le compte rendu

7.3. Vente d’un lot municipal – Lot 4 859 420

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Bolton-Est a acquis le lot 4 859 420 en vente pour taxes en 2017;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Bolton-Est souhaite céder ce lot à l’association des propriétaires de l’accès au lac Trousters;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Bolton-Est souhaite céder ce lot à l’association des propriétaires de l’accès au lac Trousters pour la jouissance de leurs membres;

CONSIDÉRANT QUE les frais liés à l'évaluation de la valeur marchande du lot seraient onéreux compte tenu de la nature de la transaction;

CONSIDÉRANT QUE le lot constitue une extrémité de rue et ne comporte aucun espace destiné au stationnement;

**2026-08-5669 IL EST PROPOSÉ PAR : DANIEL MARTIN
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le conseil cède le lot 4 859 420 à l'association des propriétaires de l'accès au lac Trousers sans garantie légale;

QUE les frais de cession du lot 4 859 420 et les autres frais afférents soient pris en charge par l'association des propriétaires de l'accès au lac Trousers;

QUE la municipalité de Bolton-Est conserve un droit de premier refus, sans frais (0\$), advenant une vente ou une cession de ce lot.

QUE la vente se fasse au coût de 100,00\$;

QUE le Conseil autorise la Mairesse, Mme Elaine Thivierge et la Directrice générale et greffière-trésorière, Mme Mélisa Camiré, à signer l'acte de vente chez le notaire ainsi que tous les documents nécessaires afin de réaliser la transaction au nom de la Municipalité de Bolton-Est.

ADOPTÉE

7.4. Demande de PIIA - Lot 6 723 796

CONSIDÉRANT QUE le requérant a déposé une demande préliminaire de construction pour un bâtiment principal de type résidentiel unifamilial sur le lot 6 723 796 ;

CONSIDÉRANT QUE la construction projetée est implantée dans une zone de pente forte, et est donc assujettie à la procédure d'approbation prévue au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale ;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise à obtenir une préapprobation du projet de développement du chemin du Dôme, présentant l'emplacement des allées d'accès, des aires de stationnement et des lieux d'implantation des constructions ;

CONSIDÉRANT QUE le requérant a soumis les dossiers suivants pour évaluation :

- Plan d'implantation ; Philippe Tremblay (a-g); minute 11 807 ; dossier 46 675 en date du 11 juin 2026;
- Plan du projet et annexes par Conseils Saco, projet No. 25044, par Camille Ellyson-Charbonneau, B. Sc. Urb.

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif en urbanisme a déterminé que l'emplacement choisi des voies d'accès et des constructions respecte les critères du PIIA ;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif en urbanisme estime que des plans de gestion des eaux plus détaillés et adaptés au type de bâtiment seront nécessaires;

CONSIDÉRANT QU'aucune demande de permis de construction n'a été demandée, mais que le demandeur désire obtenir une confirmation quant au droit de construction sur les endroits choisis;

CONSIDÉRANT QU'au moment de la demande de permis, des plans et devis de gestion des eaux de ruissellement et de l'érosion devront être présentés et analysés par le CCU pour compléter la demande;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif en urbanisme estime que tous les critères applicables sont respectés ;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif en urbanisme recommande au conseil municipal d'accepter la demande de PIIA pour l'aménagement des voies d'accès et plateaux de constructions préliminaires selon les plans et devis fournis par le propriétaire sous réserve d'obtention des plans détaillés de gestion des eaux de ruissellement et de l'érosion au moment du dépôt de la demande de permis officielle.

EN CONSÉQUENCE,

**2026-08-5670 IL EST PROPOSÉ PAR : DANIEL MARTIN
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE la municipalité de Bolton-Est appuie la recommandation du comité consultatif et ainsi accepte la demande de PIIA pour l'aménagement d'une voie d'accès, aires de stationnement et plateaux de construction sous réserve d'obtenir les plans de gestion des eaux de ruissellement et de l'érosion au moment du dépôt officiel du projet.

ADOPTÉE

7.5. Demande de PIIA - Lot 6 723 797

CONSIDÉRANT QUE le requérant a déposé une demande préliminaire de construction pour un bâtiment principal de type résidentiel unifamilial sur le lot 6 723 797 ;

CONSIDÉRANT QUE la construction projetée est implantée dans une zone de pente forte, et est donc assujettie à la procédure d'approbation prévue au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale ;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise à obtenir une préapprobation du projet de développement du chemin du Dôme, présentant l'emplacement des allées d'accès, des aires de stationnement et des lieux d'implantation des constructions ;

CONSIDÉRANT QUE le requérant a soumis les dossiers suivants pour évaluation :

- Plan d'implantation ; Philippe Tremblay (a-g); minute 11 807 ; dossier 46 675 en date du 11 juin 2026 ;
- Plan du projet et annexes par Conseils Saco, projet No. 25044, par Camille Ellyson-Charbonneau, B. Sc. Urb.

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif en urbanisme a déterminé que l'emplacement choisi des voies d'accès et des constructions respecte les critères du PIIA ;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif en urbanisme estime que des plans de gestion des eaux plus détaillés et adaptés au type de bâtiment seront nécessaires ;

CONSIDÉRANT QU'aucune demande de permis de construction n'a été demandée, mais que le demandeur désire obtenir une confirmation quant au droit de construction sur les endroits choisis ;

CONSIDÉRANT QU'au moment de la demande de permis, des plans et devis de gestion des eaux de ruissellement et de l'érosion devront être présentés et analysés par le CCU pour compléter la demande ;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif en urbanisme estime que tous les critères applicables sont respectés ;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif en urbanisme recommande au conseil municipal d'accepter la demande de PIIA pour l'aménagement des voies d'accès et plateaux de constructions préliminaires selon les plans et devis fournis par le propriétaire sous réserve d'obtention des plans détaillés de gestion des eaux de ruissellement et de l'érosion au moment du dépôt de la demande de permis officielle.

EN CONSÉQUENCE,

**2026-08-5671 IL EST PROPOSÉ PAR : DANIEL MARTIN
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE la municipalité de Bolton-Est appuie la recommandation du comité consultatif et ainsi accepte la demande de PIIA pour l'aménagement d'une voie d'accès, aires de stationnement et plateaux de construction sous réserve d'obtenir les plans de gestion des eaux de ruissellement et de l'érosion au moment du dépôt officiel du projet.

ADOPTÉE

7.6. Demande de PIIA - Lot 6 723 798

CONSIDÉRANT QUE le requérant a déposé une demande préliminaire de construction pour un bâtiment principal de type résidentiel unifamilial sur le lot 6 723 798 ;

CONSIDÉRANT QUE la construction projetée est implantée dans une zone de pente forte, et est donc assujettie à la procédure d’approbation prévue au règlement sur les plans d’implantation et d’intégration architecturale ;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise à obtenir une préapprobation du projet de développement du chemin du Dôme, présentant l’emplacement des allées d’accès, des aires de stationnement et des lieux d’implantation des constructions ;

CONSIDÉRANT QUE le requérant a soumis les dossiers suivants pour évaluation :

- Plan d’implantation ; Philippe Tremblay (a-g); minute 11 807 ; dossier 46 675 en date du 11 juin 2026;
- Plan du projet et annexes par Conseils Saco, projet No. 25044, par Camille Ellyson-Charbonneau, B. Sc. Urb.

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif en urbanisme a déterminé que l’emplacement choisi des voies d’accès et des constructions respecte les critères du PIIA ;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif en urbanisme estime que des plans de gestion des eaux plus détaillés et adaptés au type de bâtiment seront nécessaires ;

CONSIDÉRANT QU'aucune demande de permis de construction n’a été demandée, mais que le demandeur désire obtenir une confirmation quant au droit de construction sur les endroits choisis;

CONSIDÉRANT QU’au moment de la demande de permis, des plans et devis de gestion des eaux de ruissellement et de l’érosion devront être présentés et analysés par le CCU pour compléter la demande;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif en urbanisme estime que tous les critères applicables sont respectés;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif en urbanisme recommande au conseil municipal d’accepter la demande de PIIA pour l’aménagement des voies d’accès et plateaux de constructions préliminaires selon les plans et devis fournis par le propriétaire sous réserve d’obtention des plans détaillés de gestion des eaux de ruissellement et de l’érosion au moment du dépôt de la demande de permis officielle.

EN CONSÉQUENCE,

**2026-08-5672 IL EST PROPOSÉ PAR : DANIEL MARTIN
ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ**

QUE la municipalité de Bolton-Est appuie la recommandation du comité consultatif et ainsi accepte la demande de PIIA pour l’aménagement d’une voie d’accès, aires de stationnement et plateaux de construction sous réserve d’obtenir les plans de gestion des eaux de ruissellement et de l’érosion au moment du dépôt officiel du projet.

ADOPTÉE

7.7. Demande de PIIA - Lot 6 723 799

CONSIDÉRANT QUE le requérant a déposé une demande préliminaire de construction pour un bâtiment principal de type résidentiel unifamilial sur le lot 6 723 799 ;

CONSIDÉRANT QUE la construction projetée est implantée dans une zone de pente forte, et est donc assujettie à la procédure d’approbation prévue au règlement sur les plans d’implantation et d’intégration architecturale;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise à obtenir une préapprobation du projet de développement du chemin du Dôme, présentant l’emplacement des allées d’accès, des aires de stationnement et des lieux d’implantation des constructions;

CONSIDÉRANT QUE le requérant a soumis les dossiers suivants pour évaluation :

- Plan d’implantation ; Philippe Tremblay (a-g); minute 11 807 ; dossier 46 675 en date du 11 juin 2026;
- Plan du projet et annexes par Conseils Saco, projet No. 25044, par Camille Ellyson-Charbonneau, B. Sc. Urb.

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif en urbanisme a déterminé que l’emplacement choisi des voies d’accès et des constructions respecte les critères du PIIA;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif en urbanisme estime que des plans de gestion des eaux plus détaillés et adaptés au type de bâtiment seront nécessaires;

CONSIDÉRANT QU'aucune demande de permis de construction n’a été demandée, mais que le demandeur désire obtenir une confirmation quant au droit de construction sur les endroits choisis;

CONSIDÉRANT QU’au moment de la demande de permis, des plans et devis de gestion des eaux de ruissellement et de l’érosion devront être présentés et analysés par le CCU pour compléter la demande;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif en urbanisme estime que tous les critères applicables sont respectés;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif en urbanisme recommande au conseil municipal d’accepter la demande de PIIA pour l’aménagement des voies d’accès et plateaux de constructions préliminaires selon les plans et devis fournis par le propriétaire sous réserve d’obtention des plans détaillés de gestion des eaux de ruissellement et de l’érosion au moment du dépôt de la demande de permis officielle.

EN CONSÉQUENCE,

**2026-08-5673 IL EST PROPOSÉ PAR : PIERRE PICHE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE la municipalité de Bolton-Est appuie la recommandation du comité consultatif et ainsi accepte la demande de PIIA pour l'aménagement d'une voie d'accès, aires de stationnement et plateaux de construction sous réserve d'obtenir les plans de gestion des eaux de ruissellement et de l'érosion au moment du dépôt officiel du projet.

ADOPTÉE

8. Infrastructures et voirie

8.1. Comité d'infrastructures et de voirie – M Pierre Lemay donne le compte rendu

9. Rapport financier

9.1. Comptes payés et à payer

Le Greffier-trésorier adjoint, Jean-Philippe Primeau, dépose la liste des comptes payés pendant le mois, conformément au règlement numéro 2022-404 (dépenses incompressibles, incluant les salaires) et la copie de cette liste a été déposée dans la filière *SharePoint* disponible aux membres du Conseil.

CONSIDÉRANT QUE le total des dépenses incompressibles est de 127 502,55\$, le montant des salaires est de 53 862,11 \$ et que le total de ces dépenses du mois s'élève à 181 364,66 \$;

CONSIDÉRANT QUE le total des comptes à payer pour le mois courant est de 464 816,69 \$

EN CONSÉQUENCE,

**2026-08-5674 IL EST PROPOSÉ PAR : PIERRE PICHE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le Conseil approuve la liste des comptes payés et à payer pendant le mois courant dont une copie est gardée en dossier.

ADOPTÉE

10. Administration

10.1. Dépôt de la correspondance

Le Greffier-trésorier adjoint, M. Jean-Philippe Primeau, dépose la liste de la correspondance reçue au cours du mois dernier. La correspondance peut être consultée au bureau municipal durant les heures d'ouverture. Les

documents seront conservés aux archives, s’il y a lieu, les autres non archivés pourront être détruits à la fin du mois courant. La correspondance sera traitée conformément aux indications du Conseil.

DÉPOSÉ

10.2. Fin de période de probation – Permanence responsable de la voirie

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Ethan Crouse a été embauché avec une période de probation de trois mois;

CONSIDÉRANT QUE le comité des ressources humaines s’est montré favorable à accorder la permanence de Monsieur Ethan Crouse au poste de responsable de la voirie;

EN CONSÉQUENCE,

**2026-08-5675 IL EST PROPOSÉ PAR : PIERRE LEMAY
ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ**

QUE le conseil accorde la permanence à Monsieur Ethan Crouse au poste de responsable de la voirie pour la Municipalité de Bolton-Est;

QUE le conseil accorde les bénéfices marginaux et le réajustement de salaire à partir de ce jour selon la lettre de confirmation déposée à son dossier.

ADOPTÉE

10.3. Nomination de la firme comptable – Audits des états financiers 2026

CONSIDÉRANT QU’il a lieu de nommer les auditeurs pour l’exercice financier 2026 de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE l’offre de services transmise le 3 juillet 2026, par la firme Raymond Chabot Grant Thornton à la municipalité, aux fins d’effectuer l’audit des états financiers pour l’exercice se terminant le 31 décembre 2026;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité utilise les services de cette firme depuis plusieurs années et qu’elle s’en montre satisfaite;

EN CONSÉQUENCE,

**2026-08-5676 IL EST PROPOSÉ PAR : ANITA JOBIN
ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ**

Que le conseil mandate la firme Raymond Chabot Grant Thornton, en respect de la soumission reçue le 3 juillet 2026, pour effectuer l’audit des états financiers 2026 au montant de 18 000,00 \$ avant taxes excluant les frais administratifs de 5 % et les débours.

ADOPTÉE

10.4. Renouvellement assurance collective 2026

CONSIDÉRANT QUE la prime d’assurances collectives avec Desjardins assurances vient à échéance le 31 août 2026;

CONSIDÉRANT QUE Ellipse Services Financiers a transmis à la Municipalité les coûts du renouvellement de la prime applicable pour 12 mois, la municipalité désire procéder au renouvellement et elle s’engage à en respecter les conditions;

CONSIDÉRANT QUE la date de mise en vigueur du contrat est le 1er septembre 2026;

EN CONSÉQUENCE,

**2026-08-5677 IL EST PROPOSÉ PAR : STÉPHANIE BILODEAU
ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ**

QUE la Municipalité renouvelle le contrat d’assurances collectives avec Desjardins assurances pour une période de 12 mois, entrant en vigueur le 1^{er} septembre 2026, en conservant les mêmes couvertures;

QUE la Municipalité autorise Desjardins assurances et ses mandataires de Ellipse Services Financiers à avoir accès à son dossier d’assurances collectives auprès de l’assureur dans le respect des règles de protection des renseignements personnels;

QUE la Municipalité accorde à Desjardins assurances, et ses mandataires désignés (actuellement Ellipse Services Financiers) le mandat d’agir à titre d’expert-conseil et courtier exclusif en assurances collectives et qu’elles soient les seules personnes attitrées et autorisées à représenter celle-ci auprès de l’assureur désigné relativement à l’application du régime d’assurances collectives;

QUE la présente résolution ne limite en rien le droit de Desjardins assurances de révoquer ses mandataires désignés et y substituer un autre.

ADOPTÉE

11. Varia

12. Période de questions

La période de questions en visioconférence et en personne débute à 19h45 et se termine à 20h15

- Questionnement sur la vente du lot 4 859 420;
- Réparation d’urgence sur le chemin du Lac Nick;
- Les actions de la Municipalité avec le nouveau tracé d’Hydro-Québec;
- L’exutoire du Lac Nick – Suivi de la rencontre du 27 juillet;
- Décret AC-1235 sur les tarifs des ingénieurs;
- Suivi sur l’incendie Polyrhéo;

- Feuillelet sondage MRC sur les terres agricoles;
- Premier Répondant Eastman – Intervention en cas de noyade

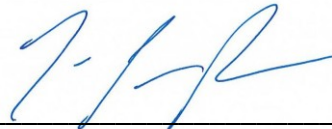
13. Levée de la séance

**2026-08-5678 IL EST PROPOSÉ PAR : PIERRE PICHE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE la séance soit levée, les sujets à l'ordre du jour ayant tous été traités.
Il est 20h15



Elaine Thivierge
Mairesse



Jean-Philippe Primeau
Directeur général adjoint et
greffier-trésorier adjoint

Je, Elaine Thivierge, Mairesse de la Municipalité de Bolton-Est, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal*.